



Compte rendu des CDAS des 9 avril et 2 juillet 2021

CDAS du 9 avril 2021

1 - Présentation du budget 2021 et objectifs des délégués

Le budget national pour 2021 reste identique à celui de 2020 en euros courant.

La **restauration** est le premier poste de dépense au niveau national.

Avec la fermeture des restaurants (RIE et RIA) ou les restrictions d'accès pendant la pandémie, la fréquentation a diminué fortement. La CGT a demandé que les subventions de repas non payées en raison de cette baisse de fréquentation soient reversées aux agents. Refus de l'administration.

Le président du CDAS explique que la baisse du nombre de rationnaires à entraîner une augmentation du prix du repas mais sans répercussion sur le prix payé par les agents. (en moyenne le prix de revient d'un repas est passé de 12€ à 20€).

Le versement des frais de mission (17,50€) aux agents ayant été impactés par la fermeture des RIE et des RIA et qui ne bénéficiaient pas de titres restaurant représentent 200 000€ versés à la date du CDAS.

Concernant le **logement**, la CGT dénonce un manque d'investissement et **une nouvelle baisse du budget alloué en 2021 alors que les demandent croissent**. Nous demandons qu'à minima, le budget revienne au niveau de celui de 2018.

Les nouveaux programmes sociaux proposent le plus souvent des loyers à un niveau de moins en moins « social », en tout cas, en décrochage avec les rémunérations des agents, bloqués depuis 10 ans ! Il faut revenir à des loyers correspondant à 20 % maxi des revenus des agents.

Le budget local de l'action sociale s'élève à 106 540€ (déduction faite de la réserve obligatoire de 6%).

Ce budget se partage entre les prestations à destination des enfants des agents (notamment l'arbre de Noël qui représente 4/5 du budget), des actions locales (abonnement presse, coins bibliothèque, sorties...), actions médico-sociales (consultation de psychologues, actions en faveur du bien être au travail...).

2 - La réforme de l'action sociale

La « réforme » de l'action sociale (la démolition de l'action sociale devrait-on dire !) va s'articuler autour de 4 axes :

- la gestion des résidences EPAF ;
- la gouvernance des opérateurs extérieurs ;
- les prestations de l'action sociale ;
- le réseau de l'action sociale.

✓ La gestion des résidences EPAF :

Les besoins de rénovation des résidences EPAF sont importants et demandent des investissements conséquents. De cet état général médiocre constaté, il est observé en toute logique une baisse de la fréquentation par les agents.

Il a été décidé la cession de tout ou partie des biens au profit d'un opérateur de tourisme avec reprise du personnel et de l'activité de résidence de tourisme. L'EPAF réduirait son activité à la réservation avec des prix et des offres touristiques « élargis ».

La CGT dénonce un manque délibéré d'investissement dans l'entretien et la remise à niveau des résidences depuis des années. L'administration a coupablement fait des économies désastreuses qui ont conduit à cette situation. **Alors qu'elle devrait mettre en œuvre un plan d'ensemble de rénovation pour répondre à la demande des agents, elle liquide le parc !**

D'autre part, quelles véritables garanties sont offertes aux personnels des centres ? De même combien de temps ces résidences seront accessibles aux agents ?

Ce plan est un désastre, il doit être retiré !

✓ La gouvernance de l'action sociale :

Actuellement, l'action sociale est organisée autour de 7 opérateurs sous forme associative. La proposition initiale de la réforme envisageait le regroupement en un seul opérateur. Toutefois face à la diversité des opérateurs - et probablement le mécontentement de ces derniers -, la réforme s'oriente vers une organisation fédératrice avec maintien des opérateurs. En tout état de cause, **de lourdes menaces pèsent toujours** sur les libres prérogatives de chaque association.

✓ Les prestations de l'action sociale :

Selon l'administration, les prestations devraient être « réorientées » pour mieux correspondre aux besoins des agents. Les aides à la parentalité devraient se développer. La restauration resterait « au cœur » des préoccupations de l'action sociale. Le développement du télétravail change les prérogatives en matière d'aide à la parentalité et de restauration...

Après les beaux discours, on constate **une réalité crue inverse** : un budget d'austérité pour l'action sociale, la fermeture massive des restaurants administratifs... et de nouveaux gisements d'économie par le développement du télétravail ?

✓ Le réseau de l'action sociale :

Le réseau s'organiserait au niveau régional. Les délégations locales serviraient de points d'accès aux prestations pour les agents.

Les délégués seront amenés à se spécialiser sur les différents types de prestations sociales (restauration, logement, prestations de loisir...). Une mise en application est envisagée à l'horizon du premier trimestre 2022.

La CGT s'oppose à cette réforme autoritaire **qui va démanteler le réseau de proximité en l'éloignant des agents**. Comme le service public, les salaires ou les emplois, l'action sociale n'est pas épargnée par les politiques de démolition.

3 - Point sur les crédits d'actions locales

Plusieurs scénarios de budgets sont proposés en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. Le point déterminant sera le maintien ou non de l'arbre de Noël qui représente la principale dépense. La délégation propose de maintenir les consultations des psychologues, ceux-ci faisant preuve de souplesse dans leurs horaires et modes de consultations (téléphone).

- Les abonnements BAYARD vont être reconduits.

- Les abonnements presse font l'objet de retour positifs. La prestation court jusqu'en novembre 2021.

- Les conférences ont eu un succès mitigé (peu de participants mais des retours positifs). L'idée est conservée si la situation sanitaire venait à se dégrader de nouveau en raison notamment de la facilité de mise en œuvre.

- Des coins lectures vont être installés prochainement sur l'ensemble des sites volontaires. Pour les sites où les coins lecture ont déjà été installés, il n'y a pas eu de suivi en raison de la crise sanitaire (nécessite des déplacements dans les services).

Pour l'instant pas de propositions à destination des retraités. Il s'agit d'un public fragile et les prestations comprennent généralement des déplacements en car (milieu confiné par excellence).

De nouvelles prestations, avec la volonté d'améliorer le bien être des agents, vont être proposées :

- sophrologie ;
- ateliers en visio-conférences sur les postures en télétravail ;
- sortie à THOIRY (en famille avec véhicule personnel) ;
- sortie accrobranche (en plein air).

CDAS du 2 juillet 2021

1 - LE RAPPORT DE L'ACTION SOCIALE

✓ La petite enfance :

Les délégués constatent une forte augmentation des demandes en 2021. Et **55 % d'entre elles restent insatisfaites !** La CGT n'a cessé de dénoncer ces dernières années un équipement très en deçà des besoins des agents.

La CGT estime que la petite enfance doit être une priorité. Il est urgent que l'administration œuvre sans délais à l'augmentation massive des places en crèche.

✓ Interventions du psychologue :

Les collègues ont sollicité très largement les consultations du psychologue. Le format des consultations a été adaptée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, le psychologue proposant des consultations téléphoniques et des horaires plus souples. Aujourd'hui les consultations en présentielles peuvent reprendre, mais le psychologue s'adapte à la demande et poursuit les consultations téléphoniques au besoin. La CGT s'est interrogée sur le caractère suffisant de l'offre. A cette question, la déléguée à l'action sociale a confirmé que le budget serait dégagé si l'offre n'était pas suffisante pour augmenter les capacités de consultation.

✓ Le logement :

La délégation n'a pas à ce jour de données chiffrées.

L'attribution de logements a pris du retard en raison de la crise sanitaire :

- le nombre de demandes a augmenté ;
- les commissions d'attribution lors du premier confinement ont été très perturbées voire annulées ;
- la déléguée précise que les demandes des arrivants dans le département sont prioritaires.

La CGT a rappelé sa demande ferme d'une offre de logement adaptée aux besoins des collègues :

- **il faut bien plus de logements proposés ;**
- **il faut des logements adaptés à la taille des familles, aux besoins particuliers...**
- **les loyers doivent être en accord avec la rémunération des collègues (20 % maxi du revenu).**

2 - LE RAPPORT D'ACTIVITE DES ASSISTANTES SOCIALES

Le rapport d'activité des assistantes sociales montre une forte augmentation de leur activité dans tous leurs champs d'action.

Les assistantes sociales ont porté une attention particulière aux personnes seules. Les entretiens revenaient souvent sur la problématique du **lien social**. Les collègues avaient particulièrement besoin d'écoute et d'orientation vers des services ou des personnes compétentes (psychologue, médecin de prévention...).

Elles notent également une forte augmentation des entretiens sur les problématiques liées à la **santé ainsi qu'au logement**. La catégorie C est particulièrement touchée, subissant plus particulièrement les conséquences de salaires bloqués depuis 10 ans (tout comme les catégories B et A), qui ne sont plus en rapport avec le coût de la vie en Île-de-France. **La menace de paupérisation de cette catégorie** est un fait que l'administration s'entête à ignorer.

Les AS relèvent que la **vie professionnelle** a de plus en plus au cœur des préoccupations des collègues et ce pour diverses raisons : isolement pendant le confinement avec le placement en ASA, réquisition dans le cadre du plan de continuation puis de reprise, dégradation des conditions de travail...

La CGT s'est interrogée plus particulièrement sur les moyens dont disposent les assistantes sociales face **aux situations familiales compliquées** (violences, divorces...) qui ont connu une augmentation conséquente.

L'ALPAF dispose de logements meublés d'urgence pour mettre à l'abri les collègues en danger. Le dispositif BALAE permet également l'attribution de logement prioritaires pour ces personnes.

Les assistantes sociales précisent qu'il s'agit là d'un sujet complexe où l'aide est surtout basée sur l'écoute et l'accompagnement et que la décision d'action revient exclusivement à la personne en danger.

La CGT constate à travers ce rapport d'activité une nouvelle dégradation des conditions de travail et de vie des agents.

Pour la CGT, il y a certes la crise sanitaire mais surtout les conséquences des politiques successives d'austérité : pertes abyssales de pouvoir d'achat, restructurations et fusions de service permanentes, suppressions massives d'emplois, dégradant les conditions de travail et de vie.

3 - RESTAURATION

La déléguée à l'action sociale rappelle les règles générales d'attribution des titres-restaurant à la DGFIP : les titres restaurants sont mis en place à condition que la fermeture du RIE ou RIA dure au moins 1 mois.

- **Le Renan** : le retour à la normal ne se fera probablement pas avant la rentrée.

- **Le Colysée** : depuis le 21/06 /2021, les collègues peuvent de nouveau déjeuner sur place. La CGT a fait part des retours des collègues : plateaux-repas à un pris élevé (entrée-plat-dessert pour plus de 9€), distance du CFP, navette bus toutes les demi-heures...

Le restaurant sera fermé en août, les collègues bénéficieront alors des titres- restaurant. Il est prévu sa réouverture normale en principe en septembre. La délégation reverra à la rentrée si sera maintenue cette proposition de restauration ou si on opte pour des titres-restaurant.

En tout état de cause, pour la CGT, c'est aux agents de décider la formule qui leur convient.

La CGT réitère son attachement à la prestation d'un RIE ou RIA prioritairement aux titres-restaurant.

- **Puteaux** : le restaurant est toujours fermé et aucune information n'est disponible quant à une réouverture fin août.

- **Sèvres** : fermé jusqu'à fin août, les collègues disposent de titres-restaurant.

- **Clichy** : le restaurant est toujours fermé et ne semble pas près d'ouvrir. Pas de contact possible auprès de la mairie sur ce sujet ni de réponse des autres entreprises concernées par cette fermeture. Diverses RIE d'entreprises ont été contactées pour trouver des solutions, la délégation est en attente de réponses. Les collègues vont bénéficier de titres-restaurant rétroactivement à compter du 01/06/2021.

Les représentants CGT : Monique BIASSARILA, François RISACHER, Benoit ROGUES

Pour la défense de nos droits : adhérez à la CGT !